



LE MAINTIEN DES PAYES UNE PRIORITÉ

Après les nombreuses interpellations de **FO Pénitentiaire** intervenu directement auprès de la ministre de la Justice et de la DAP, comme évoqué à plusieurs reprises depuis le début de cette crise sanitaire, la préoccupation légitime de tous les Personnels vis-à-vis de la gestion des payes vient de trouver l'engagement définitif des DRFIP.

Comme nous l'écrivions, les payes devaient être assurées dans leur totalité pour les mois à venir. Les éléments variables du salaire qui semblaient poser des difficultés aux DRFIP ont finalement trouver une solution pérenne.

Ainsi, afin de maintenir les salaires dans leur intégralité, comme s'était engagée la ministre auprès de **FO Pénitentiaire**, **les fiches de payes, à compter du mois d'avril, comporteront une ligne « avance sur salaire » qui permet à toutes et tous un maintien du niveau de salaire et la prise en compte de toutes les primes et indemnités.**

Même s'il ne s'agit là que d'un élément de langage pour les Personnels, sur le plan financier, pour les DRFIP, les avances ne sont pas gérées comme le reste. En effet, la défiscalisation et la désocialisation des heures supplémentaires devront intervenir en post crise.

La priorité pour FO Pénitentiaire était bien de maintenir les payes des Personnels. Reste la question de la franchise du paiement des heures supplémentaires, au-delà des 108h00, pour laquelle nous n'avons toujours pas d'engagement pour l'heure.

FO Pénitentiaire – le 26 mars 2020.

